

14.04.2021

## Vaccination contre le COVID-19 pendant la grossesse

Chère collègue, cher collègue,

Initialement, l'OFSP avait exclu les femmes enceintes de la vaccination contre le SARS-CoV-2, puis autorisé la vaccination pour les patientes à haut risque exclusivement. Depuis le 14 avril 2021, il donne la possibilité à un **cercle élargi de femmes enceintes de se faire vacciner contre le COVID-19 au 2<sup>e</sup> ou au 3<sup>e</sup> trimestre**. Jusqu'à présent, près de 100 000 femmes enceintes ont reçu des doses de vaccins à ARNm contre le SARS-CoV-2 aux Etats-Unis sans qu'aucun effet indésirable ne soit observé sur la mère ou l'enfant. Cependant, il n'existe pas encore de résultats d'études cliniques permettant d'attester la sécurité du vaccin pour les femmes enceintes. Pour cette raison, l'OFSP a édicté les **dispositions suivantes** concernant la vaccination des femmes enceintes (voir aussi les [Recommandations de vaccination de l'OFSP](#) du 14.04.2021, chapitre 3.4.) :

1. Les femmes enceintes atteintes de l'une des maladies chroniques définies pour les personnes vulnérables au COVID-19 ([voir Catégories des personnes vulnérables](#)) ainsi que celles présentant un risque accru d'exposition au COVID-19 (personnel de santé en particulier) peuvent se faire vacciner au 2<sup>e</sup> ou au 3<sup>e</sup> trimestre. La vaccination avec des vaccins à ARNm peut être proposée à ces femmes enceintes, moyennant une évaluation minutieuse des risques et avantages. Un entretien d'information sur les avantages et inconvénients ainsi que les risques de la vaccination doit être mené par le ou la spécialiste en gynécologie et obstétrique. Il faut également recueillir le consentement signé de la parturiente.
2. Une vaccination effectuée dans un centre de vaccination présuppose une prescription écrite par le ou la spécialiste en gynécologie et obstétrique. La femme enceinte peut s'inscrire directement en ligne sur le site Internet dédié à la vaccination dans son canton afin d'obtenir un rendez-vous pour l'injection. Le canton détermine la date de la vaccination en fonction de l'ordre de priorité défini.
3. 4. Le ou la gynécologue doit effectuer un suivi de la grossesse et du post-partum (recueil des éventuels effets secondaires du vaccin sur la mère ou sur l'enfant). En cas d'effets indésirables significatifs, le médecin est tenu de les déclarer à Swissmedic.

Pour ce faire, la SSGO et l'OFSP ont élaboré ensemble deux formulaires que vous pouvez télécharger ici :

- [Formulaire de consentement et prescription](#)
- [Formulaire de suivi](#)

Ces formulaires doivent être utilisés pour la vaccination des femmes enceintes. Ils sont disponibles dans les trois langues nationales. Si la patiente accepte l'utilisation anonyme de ses données par le registre COVID basé au CHUV à Lausanne, elle devra signer le formulaire de suivi. Son ou sa gynécologue enverra ensuite le formulaire au registre COVID du CHUV (e-mail : [covipreg@chuv.ch](mailto:covipreg@chuv.ch)). Nous attirons votre attention sur le fait que la transmission d'informations au registre ne dispense pas de signaler les éventuels effets indésirables significatifs auprès de Swissmedic.

Nous espérons que des données d'étude concernant la sécurité des nouveaux vaccins à ARNm pour les femmes enceintes seront bientôt publiées, afin que la vaccination puisse être proposée à toutes ces femmes au 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> trimestre.

Veillez prêter attention aux **informations suivantes** :

- **Les vaccins à ARNm contre le COVID-19 n'ont pas d'effet négatif sur la fertilité de l'homme ou de la femme.**
- **Lorsqu'un vaccin à ARNm contre le COVID-19 a été involontairement administré en début de grossesse, il n'y a aucune raison d'envisager une interruption de la grossesse. Aucun effet nocif sur le développement embryonnaire n'a été observé dans les études menées chez l'animal ni dans les cas connus de vaccination en début de grossesse.**
- **Les vaccins à ARNm contre le COVID-19 peuvent être administrés sans restriction pendant la période d'allaitement.**

Veillez également tenir compte des [vidéos tutorielles](#) de COVI-PREG

Nous vous adressons nos meilleures salutations.

Dre Irène Dingeldein

Pr Daniel Surbek

Pr David Baud